

Le ministère maintient des relations étroites et précieuses avec les associations au service des invalides comme l'Institut national canadien des aveugles, la Société canadienne des amputés, l'Institut national des sourds et des durs d'oreille et l'Association canadienne des paraplégiques.

La section de réadaptation des blessés n'enregistre dans son service que les anciens combattants souffrant d'invalidité grave. Le 31 mars 1947, elle en comptait 27,531. Leurs infirmités principales sont indiquées dans le tableau suivant:—

**RÉPARTITION DES ANCIENS COMBATTANTS INVALIDES SELON LEUR  
INVALIDITÉ PRINCIPALE ET LEUR ÉTAT DE RÉADAPTATION**

| <i>Invalidité principale</i>                                                               | <i>Nombre</i> | <i>État de réadaptation</i>                                    | <i>Nombre</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------|---------------|
| Invalidités des systèmes musculaire, osseux et nerveux périphérique.....                   | 9,649         | Ayant un emploi.....                                           | 11,665        |
| Amputations.....                                                                           | 1,895         | Hospitalisés.....                                              | 5,440         |
| Infirmités de l'ouïe.....                                                                  | 369           | Dans le service mais pas encore prêts à prendre un emploi..... | 4,795         |
| Infirmités de la vue.....                                                                  | 969           | Subissant une formation.....                                   | 872           |
| Tuberculose pulmonaire et autres infirmités respiratoires.....                             | 7,511         | Prêts à prendre un emploi mais encore inactifs.....            | 1,896         |
| Infirmités cardio-vasculaires.....                                                         | 1,902         | Enregistrés mais non dans le service.....                      | 2,612         |
| Infirmités organiques neurologiques autres que celles du système nerveux périphérique..... | 845           | N'ayant plus de rapports avec le service.....                  | 261           |
| Infirmités psychiatriques.....                                                             | 641           |                                                                |               |
| Diverses infirmités.....                                                                   | 3,750         |                                                                |               |
| <b>TOTAL.....</b>                                                                          | <b>27,531</b> | <b>TOTAL.....</b>                                              | <b>27,531</b> |

Un examen de deux des principaux groupes d'invalides, les amputés et les paraplégiques, révèle que, le 31 mars 1947, 1,322 amputés ont un emploi et exécutent avec succès des travaux très divers allant de ceux du fermier à ceux du pêcheur, de l'avocat au mesureur de billes, du tailleur au ferblantier, du médecin au manœuvre de docks, du comptable à l'artiste. Soixante-deux subissent une formation, 114 sont hospitalisés, 199 sont dans le service mais encore incapables d'occuper un emploi, 131 prêts à prendre un emploi mais encore inactifs et 67 n'ont plus de rapports avec le service. Le 31 janvier 1947, sur les 488 anciens combattants paraplégiques ou quasi-paraplégiques dont les jambes sont entièrement ou partiellement paralysées, 187 ont un emploi, 160 sont hospitalisés, 27 subissent une formation, 72 sont dans le service mais encore incapables de trouver un emploi approprié et il y en a 42 avec lesquels on a perdu contact.

La paraplégie est l'une des invalidités les plus graves. Jusqu'à une époque relativement récente, les paraplégiques étaient considérés comme des invalides permanents condamnés à passer leur vie cloués au lit. Il faut insister sur le fait qu'il y a beaucoup de travail en perspective en vue de la réadaptation des invalides et qu'il y a encore beaucoup à apprendre dans ce domaine. Toutefois, les progrès accomplis dans la réadaptation des paraplégiques à la suite des efforts réunis des sciences médicales, professionnelles et sociales et l'attitude des invalides eux-mêmes et de la société, sont un gage très prometteur et très encourageant pour le bien-être futur de tous les invalides.

#### Sous-section 5.—Réadaptation des femmes

En décembre 1946, toutes les femmes qui faisaient partie du personnel des forces armées canadiennes, au nombre d'environ 50,000, avaient été démobilisées à l'exception de quelques infirmières et diététiciennes. Durant la première guerre mon-